



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires
Unité Territoriale Nord
ddt-unite-territoriale-de-valence@drome.gouv.fr**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 26-2020-04-07-007 EN DATE DU 07/09/2020
PORTANT APPROBATION DE LA CARTE COMMUNALE DE BEAUMONT EN DIOIS

Le préfet de la Drôme

VU le code de l'urbanisme, et notamment les articles L131-4, L160-1, L161-1 à L161-4, L162-1, L163-3 à L163-7 et R161-1 à R161-8, R162-1, R162-2, R163-1 à R162-9, concernant les cartes communales ;

VU la délibération de la commune de Beaumont en Diois décidant l'élaboration de la carte communale en date du 18 novembre 2014 ;

VU la délibération de la commune de Beaumont en Diois du 13 septembre 2017 donnant son accord pour la poursuite de la procédure par la Communauté de communes du DIOIS ;

VU le dossier de la carte communale ;

VU l'avis de l'Autorité Environnementale du 5 décembre 2019 ne soumettant pas le projet à évaluation environnementale ;

VU l'avis favorable émis le 24 octobre 2019 par la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et forestiers, au titre de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers,

VU l'avis favorable émis le 24 octobre 2019 par la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et forestiers, au titre de la demande de dérogation de l'article L142-5 du code de l'urbanisme ;

VU l'arrêté préfectoral n°26-2019 11 29-002 portant dérogation au titre de l'article L142-5 du code de l'urbanisme, en date du 29 novembre 2019 ;

VU l'arrêté du président de la communauté de communes du Diois en date du 6 janvier 2020 mettant à l'enquête publique la carte communale ;

VU l'enquête publique relative au projet de carte communale qui s'est déroulée du 3 février 2020 au 28 février 2020 ;

VU le rapport du commissaire enquêteur en date du 30 mars 2020 ;

VU la délibération du conseil communautaire du Diois en date du 23 juillet 2020 approuvant la carte communale de Beaumont en Diois ;

SUR proposition de Madame la Directrice Départementale des Territoires de la Drôme ;

ARRÊTÉ

Article 1 : la carte communale de la commune de Beaumont en Diois créée par délibération du conseil communautaire du Diois en date du 23 juillet 2020 est approuvée et fait l'objet d'un avis favorable de l'État.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun – BP1135 - 38022 GRENOBLE Cedex 1) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, Madame la Directrice Départementale des Territoires de la Drôme, Monsieur le Président de la Communauté de communes du Diois, Monsieur le maire de Beaumont en Diois sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté .

Article 4 : le présent arrêté sera affiché pendant un mois en mairie et au siège de la communauté de communes et sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département. Mention de l'affichage du présent arrêté et de la délibération d'approbation du 23 juillet 2020 seront insérés dans un journal diffusé dans le département.

Fait à Valence, le

Le préfet,

Pour le Préfet, par délégation
Le Secrétaire Général

A stylized signature in blue ink, consisting of a large loop and a vertical stroke, is written over the text 'Le Secrétaire Général'.

Hugues MOUTOUH